

**Procès-verbal de l'assemblée générale du
3 juillet 2012, 20h00
Hôtel-Restaurant de la Croisée - Malvilliers**

Présents : Eric Haldimann (président), Micaël Haldenwang, Roger Jeanneret, Laurence Schaffner, Sylvia Stähli, André Weiersmüller (comité)
Linette Steiner, Eva Weibel, Françoise Chédel, Chantal et Gilbert Torche

Excusés : Pierre Dolder (comité), Philippe Addor, Marie-Laure Pétremand, Eric Maire ;
Martine Nussbaumer, Jacqueline Fatton, Claude Sterchi

1. Accueil

Le président ouvre la séance en déplorant la faible participation à la 2^e assemblée générale de l'AREN. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Une liste de présence est mise en circulation.

L'ordre du jour est approuvé.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 29 juin 2011

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée. Ne suscitant pas de remarques, celui-ci est accepté.

3. Rapport du président

Le président relate les divers travaux effectués par les membres du comité durant cette dernière année (travail sur le terrain, cartes, rapport de présentation, site internet, logo, etc.).

Le comité s'est réuni pour le moins une fois par mois durant l'année écoulée, pour certains membres du comité jusqu'à trois fois par mois, ceci sans compter le travail dans le terrain (parcours des tracés envisagés, recensement des endroits nécessitant l'installation de passages automatiques ou semi-automatiques).

Les prestataires qui se sont annoncés ont également été visités. Les informations récoltées auprès d'eux sont répertoriées sur le site Internet de l'AREN, nouvellement créé. Le logo imaginé par le comité a été inséré dans la convocation à la présente assemblée.

Par ailleurs, une carte au 25 :000 du Réseau équestre neuchâtelois, accompagnée d'un dossier détaillé, a été remise à la Chambre neuchâteloise d'agriculture, laquelle souhaite que le projet AREN soit poursuivi.

Un dossier complet a été déposé au Département de la gestion du territoire, plus précisément au Service d'aménagement du territoire (SAT). Mis en consultation le 23 avril dernier auprès de diverses instances, une réponse du SAT nous est finalement parvenue le 2 juillet 2012, veille de notre deuxième assemblée générale. Ce rapport vous sera brièvement présenté sous le point 10.

Selon le procès-verbal de la dernière assemblée générale, une demande d'aide financière a été faite auprès de l'association Centre Jura, laquelle nous octroie une somme de CHF 6'500.- à fonds perdus. Cette somme nous permettra de régler entre autres la facture relative à la création du site Internet, qui se montera à environ CHF 3'000.-.

D'autres demandes d'aide financière ont été faites auprès de diverses entreprises, de même qu'auprès de la Nouvelle politique régionale NPR. La plupart de ces potentiels sponsors souhaitaient attendre la réponse du SAT avant de se prononcer. Ils seront donc recontactés ultérieurement.

Le président termine son rapport en adressant ses remerciements aux membres du comité pour le travail effectué tant dans le terrain qu'au niveau administratif.

4. Rapport du caissier

M. Haldenwang commente les chiffres du rapport des comptes 2011 (annexé). Il rend les personnes présentes attentives au fait que les paiements effectués à la poste (guichet) engendrent des frais assez conséquent (CHF 1.80 par versement) et invite les membres à payer leurs cotisations par virement postal ou bancaire.

5. Rapport des vérificateurs de comptes

Mesdames Françoise Chédel et Linette Steiner ont vérifié les comptes. Elles relèvent que les comptes sont bien tenus et donnent décharge au caissier en le remerciant.

Les rapports des points 3, 4 et 5 sont acceptés par l'assemblée.

6. Nomination du comité

Le comité doit être réélu tous les deux ans et compter cinq membres au minimum.

Madame Sonia Droz ayant souhaité se retirer du comité, elle a été remplacée par M. Roger Jeanneret. Spécialiste du terrain puisqu'il collabore à l'organisation du tour du canton à pied

et à VTT, ancien dragon et cavalier de concours, adepte de la randonnée, Roger Jeanneret sera un membre particulièrement important au sein du comité, actuellement composé de sept personnes :

Président : Eric Haldimann
Caissier : Micaël Haldenwang
Secrétaires : Laurence Schaffner et Sylvia Stähli
Responsable technique : Pierre Dolder
Membres : Roger Jeanneret et André Weiersmüller

L'assemblée reconduit M. Haldimann dans sa fonction de président ainsi que le comité dans sa composition actuelle

7. Nomination des vérificateurs de comptes

Linette Steiner, Françoise Chédel et Alain Jeannin sont reconduits dans leur fonction pour l'année à venir.

8. Admissions et démissions

Les personnes suivantes ont été acceptées en tant que nouveaux prestataires :

- ✓ Ammon Michèle, La Clé d'Or, La Chaux-du-Milieux
- ✓ Dépraz Thérèse, Alpaga-Buvette du Mont-Barres, Les Verrières
- ✓ Torche Chantal et Gilbert, Métairie de Dombresson (Freinisberg)
- ✓ Niederhauser Denis et Sylvie, Relais équestre de la Vieille Fontaine, Le Pâquier
- ✓ Nussbaumer Martine, Les Entre-deux-Monts, La Sagne
- ✓ Oberli-Benacloche Remedios, La Joux-Perret, La Chaux-de-Fonds
- ✓ Pétremand Marie-Laure
- ✓ Sterchi Claude, Petites-Crosettes 29, La Chaux-de-Fonds
- ✓ Stivalet Fabienne, Relais équestre Les Seignes, Les Gras-F
- ✓ Wütrich Pierre, Manège Wutrich, La Sagne

Les personnes suivantes sont considérées comme démissionnaires :

- ✓ Ducommun Cédric, Brot-Plamboz
- ✓ Fatton Thierry, Centre équestre de la Combe, Les Bayards
- ✓ Gaze Stauffacher Evelyne, Dombresson
- ✓ Pigeon Pierre, Cavalerie du Locle, Le Crêtêt, La Châtagne

9. Montants des cotisations

Le comité propose de maintenir les mêmes cotisations que l'an dernier, à savoir :

- membre individuel	CHF 50.-/an
- membre familial	CHF 80.-/an
- membre prestataire	CHF 100.-/an

La proposition est acceptée à l'unanimité.

10. Présentation du site Internet (réseau, prestataires, etc.)

S. Stähli présente le site Internet www.aren.ch, qui sera mis en ligne le 4 juillet 2012. Elle fait le tour des rubriques et précise qu'il s'agit plus d'une vitrine que d'un site interactif. Ce site doit encore être étoffé et amélioré. Les prestataires y sont répertoriés et chacun d'eux est invité à vérifier les données inscrites et à faire part au comité des éventuelles corrections, modifications ou améliorations à apporter. Les différents tracés sont visibles en rose sur la carte mais restent provisoires tant que les points relevés dans le rapport du SAT ne seront pas réglés avec les diverses instances. Dès lors, ils seront provisoirement retirés du site. La rubrique « Contact » permet de laisser un message, qui sera relevé par le comité. Il est également possible d'écrire un courrier électronique directement à info@aren.ch. Toute proposition d'amélioration sera bienvenue !

L. Schaffner commente ensuite le réseau, qui est dense puisqu'il compte 550 km ! Ce réseau a été construit sur la base des renseignements obtenus des uns et des autres. Il ouvrira la discussion avec les services de l'Etat afin qu'une ligne un peu plus directe soit trouvée et qu'il puisse perdurer. En effet, chaque modification devra être soumise aux services de l'Etat. Ce réseau a été présenté avec le dossier annexé. C'est avec satisfaction que le comité a pris connaissance que « *Le préavis du canton est favorable. Le projet a été jugé non seulement intéressant mais également nécessaire. Nous saluons votre initiative* ». Le rapport du SAT pourra être consulté sur notre site Internet. Les points les plus importants qui y sont mentionnés concernent le balisage. Le comité doit encore se pencher sur cette question afin de déterminer si nos itinéraires seront « conseillés » ou balisés.

Mme Schaffner attire l'attention sur un point important relevé par le SAT. En effet, selon la Loi sur l'aménagement du territoire, une personne mettant à disposition un endroit pour dormir est contrainte de soumettre ses infrastructures pour approbation au service concerné. Les hébergements « à domicile » ne sont pas acceptés par le SAT. L'AREN se doit d'avoir des prestataires légalement reconnus. Ne le sachant pas avant de recevoir le rapport du SAT, le comité n'avait pas pu informer les prestataires dans ce sens. Un avis sera mis sur le site.

Compte tenu des remarques et des craintes émises via le rapport du SAT, il est proposé qu'une charte du cavalier d'extérieur soit établie par le comité de l'AREN, ce qui évitera tout conflit inutile. Cette charte serait également disponible sur le site.

Le rapport sera repris dans le détail par le comité.

11. Divers

Un dossier des portails à changer a été constitué. Certains portails existants seront modifiés sommairement afin qu'ils puissent être ouverts par un cavalier.

Des demandes d'aide financière ont été envoyées à divers sponsors potentiels. Sans soutien officiel (rapport SAT) ou site à présenter, des réponses positives étaient utopiques. Ces personnes seront à nouveau contactées lorsque le site sera à jour.

Deux voire trois portails sont déjà « promis ». Les propriétaires de passages seront également contactés pour savoir s'ils sont d'accord de participer aux frais du changement ou de la modification de leur portail. Un grand travail reste à faire à ce niveau-là aussi.

La séance est levée à 21h15.

Malvilliers, le 3 juillet 2012 – S. Stähli